



### À LA UNE

Élection dans les TPE, on s'organise ?



### ACTUALITÉ

La parité passera par nous, le sexisme ne passera pas chez nous



### TERRITOIRE

La ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)



## Edito



La trêve des confiseurs terminée, le monde du travail ne s'est pas réveillé dans un monde où les questions sociales seraient au premier plan des préoccupations du gouvernement.

Après "23" 49.3, Elisabeth Borne sort du gouvernement : mission accomplie...

La réforme ferroviaire, la réforme de l'assurance chômage, un passage en force de la réforme des retraites, la loi immigration, une inflation qui paupérise

les plus pauvres, un accroissement des richesses des plus fortunés sans précédent.

Macron s'entête dans ses choix politiques répondant à sa caste sans se préoccuper de la détresse dans laquelle vit une très grande majorité de la population.

Il nomme un Premier ministre qui n'a jamais travaillé, à titre d'exemple sans doute !!!

Son premier conflit avec les agriculteurs en appelle d'autres puisque les travailleuses et les travailleurs n'ont pas cessé la lutte dans les entreprises partout sur le territoire.

La réponse apportée aux revendications est le déblocage de millions d'euros sur le budget de l'Etat, donc de nos impôts.

A aucun moment il ne met en cause l'attitude de l'industrie agro-alimentaire ou des grandes enseignes commerciales sur leurs pratiques vis-à-vis de celles et ceux qui produisent, notamment le président de la FNSEA : propriétaire de 700 hectares et on le retrouve administrateur ou dirigeant d'une grosse quinzaine d'entreprises, de holdings et de fermes ; directeur de la multinationale Avril (Isio4, Lesieur, Matines, Puget, etc.), administrateur de la holding du même nom ; directeur général de Biogaz du Multien, spécialisé dans la méthanisation ; administrateur de Saipol, leader français de la transformation de graines en huile ; président du conseil d'administration de Sofiprotéol, qui finance des crédits aux agriculteurs.

Comme quoi les loups ne se mangent pas entre eux.

Mais rien sur l'augmentation des salaires des salarié-e-s agricoles, des conditions de travail des travailleur-euse-s de ce secteur et rien, bien sûr, sur les questions écologiques des pollueurs agriculteurs de la CR ou de la FNSEA.

Les agriculteurs « nourrissent » la France mais les autres secteurs d'activité la font vivre.

Laurent Jacquelin

## Sommaire

Editorial.....p2

À la Une

Élection dans les TPE, on s'organise ?..p3

Actualité

La parité passera par nous, le sexisme ne passera pas chez nous.....p4-5

Territoire

Comité général de l'UD 17 du 19 janvier 2024.....p6

Publicité

Macif.....p11

Territoire

La ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).....p12-13

National

La réindustrialisation française selon Macron : un mirage.....p14-15

Publicité

Diagoris.....p16

## DOSSIER

### Le CESER,

### c'est quoi ?..... p7-10

Directrice de publication : Samantha Dumousseau  
Comité régional CGT NA - Bourse du Travail - 44 cours A.Briand -  
CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex  
Création : pom'C - 47350 LACHAPELLE  
Mise en page : Service Communication CGT NA  
Imprimé par Rivet Presse Edition, Limoges



# ÉLECTION DANS LES TPE, ON S'ORGANISE ?



**Nous sommes dans la phase de décollage de notre campagne pour l'élection dans les très petites entreprises (TPE) qui revêt des enjeux majeurs pour notre CGT.**

La représentativité bien sûr puisque cette élection rentre dans son calcul avec les élections dans les CSE et dans les chambres d'agriculture.

Selon notre résultat, elle aura un impact sur le nombre de nos conseiller·ère·s prud'homaux, notre représentation dans les branches professionnelles et bien sûr dans la reconquête de notre première place d'organisation syndicale de France.

Mais cette campagne peut nous aider dans notre volonté d'être la CGT de tou·te·s les travailleur·euse·s en pérennisant un travail syndical en direction de ces 420 000 salarié·e·s de Nouvelle-Aquitaine, qui, pour beaucoup ne connaissent pas le syndicalisme.

Mais avant cela, nous avons à répondre à deux questions : **Comment intéresser ces travailleur·euse·s à cette élection pour qu'ils-elles votent ? Comment argumenter pour qu'ils-elles votent CGT ?**

S'il y a une étape qu'il ne faut pas rater c'est celle de notre communication en interne !

Chacun de nos syndiqué·e·s doit pouvoir mener une campagne de proximité car chacun·e d'entre nous, dans notre environnement familial ou de vie connaissons un ou des travailleur·euse·s de TPE. Nous avons donc un gros travail d'information à réaliser et notre comité régional se tient à disposition de nos structures pour organiser une journée d'information s'il y a des besoins.

Le lancement de la campagne le 20 mars par notre confédération, avec la participation de Sophie Binet, a permis de remettre de la visibilité sur cette campagne d'importance majeure.

Des outils numériques sont mis à disposition : le site grand public [cgt-tpe.fr](http://cgt-tpe.fr) ; la newsletter de campagne ; le canal Telegram militant ; le site militant ; une carte interactive avec les lieux où se trouvent les TPE.

En ce qui concerne notre communication externe, nous aurons à nous déployer tout du long de la

campagne dans notre territoire avec distribution des différents matériels qui seront à disposition, affichage et ciblage des professions les plus présentes dans les départements pour aller à la rencontre de leurs salarié·e·s.

Nous pouvons aussi nous appuyer sur les campagnes confédérales comme les Saisoniers ou le Tour de France et la quinzaine de déploiement du 13 au 25 mai qui actera le lancement public CGT de cette campagne dans les treize régions de France.

Pour cette quinzaine, la confédération sollicitera les territoires pour organiser des déploiements en direction des apprenti·e·s dans les CFA la première semaine et pour la deuxième, des salarié·e·s en mettant en avant l'aspect métier.

La visibilité de la CGT sera sûrement un élément moteur pour le vote CGT.

En ce qui concerne la presse, la confédération prendra des encarts publicitaires dans la presse quotidienne régionale, le comité régional des spots radio sur des ondes régionales et les UD sur les ondes plus localisées.

Notre réseau de conseiller·ère·s du salarié, aux prud'hommes, qui reçoit des travailleur·euse·s d'entreprises de moins de 11 salarié·e·s sera aussi à impliquer pour alimenter "une liste de contacts" pour le moment du vote.

Certaines fédérations créeront des fiches métiers et organiseront du publipostage.

Enfin, pour la dernière ligne droite, et favoriser le vote, la confédération devrait mettre à disposition des tablettes pour organiser des lieux de votation.

Alors, on lance notre campagne ?

Robert Colin  
Réfèrent TPE-NA

# LA PARITÉ PASSERA PAR NOUS, LE SEXISME NE PASSERA PAS CHEZ NOUS



## Les inégalités dans le travail s'appuient et se nourrissent de celles dans la société et dans la famille.

Tous temps de travail confondus, les femmes gagnent 26 % de moins que les hommes. Ces écarts sont liés à 5 facteurs :

- les temps partiels,
- l'écart cumulé sur les carrières,
- la non mixité des emplois qualifiés et la dévalorisation des métiers à prédominance féminine,
- l'écart sur la part variable de la rémunération (primes, heures supplémentaires...),
- la « discrimination pure ».

Les stéréotypes culturels relatifs à la place des femmes, en recrudescence, se retrouvent au niveau familial (le travail ménager, la prise en charge des enfants et des personnes âgées leurs sont « naturellement » attribués), au niveau social (notion de salaire d'appoint), au niveau politique (sous-représentation des femmes). Ils favorisent l'acceptation sociale du temps partiel principalement attribué ou imposé aux femmes, qui fait d'elles la majorité des travailleur-euse-s pauvres.



La Rochelle - le 8 mars 2024

## UNE LOI-CADRE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL ET DANS LA VIE.

80 %

des femmes disent être victimes  
de sexisme au travail.

30 %

de harcèlement sexuel au travail,  
10 viols ou tentatives de viol ont lieu  
chaque jour en France  
sur un lieu de travail.

70 %

des victimes disent ne pas en avoir  
parlé à leur supérieur.  
Quand elles l'ont fait, 40 % d'entre  
elles estiment que le règlement leur a  
été défavorable (elles ont été mutées,  
placardisées, voire licenciées).

## Réagissons face au sexisme



En moyenne, 230 000 femmes sont victimes de violences au sein du couple par an. La première conséquence est souvent la perte de l'emploi de la victime, ce qui ajoute à la violence physique, la précarité et donc la dépendance économique vis-à-vis de l'agresseur.

Pourtant, les violences sexistes et sexuelles ne sont pas un sujet de dialogue social dans l'entreprise, rares sont celles qui ont pris des mesures de prévention.

Avec les associations féministes, la CGT propose l'adoption d'une loi cadre contre les violences faites aux femmes.

A l'échelle internationale, avec la Confédération Syndicale Internationale, la CGT a gagné l'adoption d'une norme OIT contraignante contre les violences sexistes et sexuelles. Nous exigeons sa ratification en France !



## POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES AU TRAVAIL ET PROTÉGER LES VICTIMES, LA CGT PROPOSE :



- La mise en œuvre de sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations de prévention et la création d'une obligation de négocier sur les violences sexistes et sexuelles ;
- Le maintien des CHSCT et la création de référent·e·s violences, indépendant·e·s de l'employeur, désigné·e·s par les Instances Représentatives du Personnel, chargé·e·s d'accompagner les victimes, de diligenter des enquêtes ou des expertises et de suivre la mise en œuvre des mesures de prévention ;
- La mise en place d'une heure de sensibilisation obligatoire de tous les salarié·e·s, d'une formation de tou·te·s les managers, RH et professionnel·le·s en contact avec les victimes, le doublement des subventions aux associations et du nombre d'hébergements d'urgence ;
- La protection des victimes contre le licenciement et les sanctions, la prise en charge de l'ensemble des frais de justice par l'employeur et la reconnaissance automatique de leur situation en Accident du Travail / Maladie Professionnelle, la création d'un statut de la victime dans les procédures disciplinaires ;
- L'extension des prérogatives et moyens des inspecteur·rice·s et des médecins du travail.
- La mise en place en France de la Convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail pour protéger toutes les femmes du monde contre les violences sexistes et sexuelles.



Laurent Jacquelin



# COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UD 17 DU 19 JANVIER 2024



**Comme chaque année pour notre traditionnelle présentation des vœux de l'Union Départementale nous avons convié tous les syndicats actifs comme retraités au Comité Général le 19 janvier 2024.**

Ce fut l'occasion de faire une rétrospective de l'année 2023 et de prendre le temps de débattre avec les syndicats présents sur le rapport d'actualité mais surtout de faire valider une feuille de route en lien avec celle proposée par le CCN de novembre.

35 syndicats (50 participants) ont participé à ce comité en présence des membres de la commission exécutive de l'UD, de Virginie Parant - Référente Confédérale et de Samantha Dumousseau - Secrétaire Régionale du comité régional.

Trois unions locales sur 8 étaient présentes ainsi que la secrétaire de l'USR.

Nous avons eu un long débat sur le rapport d'actualité, l'état d'orga, la campagne TPE, la bataille sur les salaires, la préparation du 8 mars.

L'enjeu de ce comité général était bien celui d'établir une feuille de route capable de relever les défis posés tant sur l'existence de la CGT dans le champ professionnel et interprofessionnel que sur notre capacité à développer notre implantation et notre audience, pour avoir une CGT efficace.

- **POURSUIVRE** le travail engagé sur les unions locales pour implanter la CGT sur tout le territoire et créer des nouveaux syndicats dans les entreprises.
- **RÉFLÉCHIR** sur l'évolution du fonctionnement de nos unions locales, afin que de notre outil interprofessionnel de proximité soit utile à tous les salarié·e·s.
- **DÉBATTRE** avec les syndicats, avec les syndiqué·e·s, en lien avec toutes les structures de la CGT.

- **CONTINUER À AGIR** sans relâche sur tous les lieux de travail, pour amplifier et élargir la mobilisation dans tous les secteurs professionnels afin de gagner une augmentation conséquente des salaires et des pensions sur la base du SMIC à 2 000 € bruts.
- **CONTINUER À REVENDIQUER**, la revalorisation significative du point d'indice ainsi que le rétablissement de l'échelle mobile des salaires, l'égalité femmes/hommes et le droit à la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous.
- **PORTER CETTE BATAILLE** de haut niveau pour obtenir une autre répartition des richesses qui permettra de mettre un terme à toutes les velléités du gouvernement et du Medef, de diminuer les pensions, de démanteler les services publics, la sécurité sociale et l'assurance-chômage.
- **ORGANISER**, avec les unions locales et les syndicats la campagne TPE qui sera lancée début juillet en lien avec la campagne des saisonniers.

Voilà la feuille de route que nous nous sommes fixés pour 2024.

Sans oublier de prendre soins de notre organisation, en veillant à la qualité de notre vie syndicale, en faisant vivre notre démocratie interne, en tenant dans chaque syndicat des congrès ou des assemblées générales, en consultant les syndiqué·e·s régulièrement et les travailleur·euse·s sur les questions qui les touchent.

**Soyons exigeant·e·s pour construire notre CGT, celle qui rassemble les travailleuses et travailleurs.**

Yvonne Gaborit



# Les conseiller·ère·s CGT au CESER NA



Martine  
RANCHIN  
(19)

**Commissions 3 C**



Philippe  
GORY  
(23)

**Commissions 4 A**



Jean-Philippe  
JUIN  
(86)

**Commissions 1 B**



André-Marc  
SOLUREAU  
(40)

**Commissions 5 C**



Julien  
RUIZ  
(33)

**Commissions 4 B**



Béatrice  
PORET  
(33)

**Commissions 1 B**



Véronique  
LELIBON  
(33)

**Commissions 1 B**



David  
CROCHU  
(79)

**Commissions 2 C**



Sophie  
PEYREGNE  
(33)

**Commissions 2 A**



Paul Hervé  
ROUSSEAU  
(16)

**Commissions 3 A**



Valérie  
FREMONT  
(33)

**Commissions 5 A**



David  
PLAGES  
(33)

**Commissions 2 D**



Anne  
AZOULAY-FRAVEL  
(79)

**Commissions 5 D**



Cécile  
SAEZ-PAYENCET  
(33)

**Commission 4  
Section V & P**



Hervé  
PINEAUD  
(19)

**Commissions 3 D  
Bureau du CESER**



Gisèle  
BOURCIER  
(24)

**Commissions 4 C  
Rapporteuse de  
Commission**



# Principaux domaines de compétence des commissions et de la Section du CESER

## Commission 1

### « Éducation, Formation et Emploi »

- Éducation et lycées
- Apprentissage et Centres de formation d'apprentis (CFA)
- Orientation et insertion professionnelle
- Formation professionnelle tout au long de la vie
- Politiques de l'emploi
- Formations du supérieur

## Commission 2

### « Développement des territoires et mobilité »

- Aménagement du territoire
- Organisation et cohésion territoriale
- Ruralité, articulation ville/campagne et politique de la ville
- Politiques contractuelles
- Infrastructures, transports et intermodalité
- Mobilités et réseaux

## Commission 3

### « Environnement »

- Biodiversité et continuités écologiques
- Préservation des milieux et gestion des ressources
- Énergies et transition énergétique
- Littoral et maritimité
- Enjeux climatiques
- Gestion des déchets

## Commission 4

### « Économie »

- Développement économique
- Filières économiques, économie sociale et solidaire, entreprises
- Attractivité et pôles de compétitivité
- Recherche, innovation et transfert de technologies
- Agriculture et agro-alimentaire
- Tourisme

## Commission 5

### « Vie sociale, culture et citoyenneté »

- Cohésion sociale et solidarité
- Culture, sports et loisirs
- Santé et handicap
- Jeunesse
- Vie associative et participation citoyenne
- Habitat et logement

## Commission A

### « Finances régionales »

- Stratégie budgétaires et finances régionales
- Documents budgétaires et comptables de la collectivité régionale

## Commission B

### « Évaluation des politiques publiques »

- Approche méthodologique de l'évaluation
- Évaluation des politiques publiques régionales
- Suivi des travaux de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) de la Région

## Commission C

### « Coopérations inter- régionales, transfrontalières et internationales - Europe »

- Association des CESER de l'Atlantique
- Coopération bilatérale avec le Consejo Económico y Social de la Communauté autonome du pays basque (CAPB)
- Coopération européenne au sein du Réseau Transnational Atlantique (RTA)
- Politiques européennes (fonds structurels) et de coopérations du Conseil régional (coopérations inter-régionales, trans-frontalières et internationales, Groupement européen de coopération territoriale (GECT) de l'Eurorégion Navarre / Nouvelle-Aquitaine / Euskadi)

## Commission D

### « Communication, valorisation des travaux et lien avec les territoires »

- Communication interne
- Communication externe
- Valorisation de l'Assemblée, édition, diffusion et promotion des travaux du CESER
- Liens et partenariats avec les acteurs des territoires (ex. : Conseils de développement, etc.) et les organisations

## Section « Veille et Prospective »

- Saisines du Comité d'Orientation et de Suivi de l'Observatoire des Mutations Économiques en Nouvelle-Aquitaine (COSOMÉNA) sur des sujets de veille économique  
Saisine 2018 : L'économie de la mer en Nouvelle-Aquitaine
- Travaux de prospective en auto-saisine sur des thématiques variées

À l'initiative du président du Conseil régional, il peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel ou intéressant l'environnement dans la région. Il peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région.

## La place et le rôle des mandaté·e·s CGT au CESER

Les mandats au CESER sont structurants pour le comité régional parce qu'ils lui permettent d'être en prise avec les politiques publiques régionales.

Les régions sont en charge de politiques importantes qui concernent directement les salarié·e·s et donc la CGT.

Elles ont en responsabilité des schémas de développement économique (SRDEII), des schémas de développement durable (SRADETT), des politiques de transport, des lycées, des politiques de transition énergétique, de protection de la biodiversité...

Elles sont aussi au cœur des politiques d'aménagement de territoire au travers, en particulier, des contrats de plan (État/Région), de la gestion d'une partie des fonds européens.

Être au cœur du CESER c'est donc d'abord pour la CGT être en situation d'exprimer la voix des travailleur·euse·s dans l'assemblée consultative et de peser sur le contenu des avis et des rapports.

C'est aussi se donner les moyens pour le comité régional CGT NA, au travers des informations et des analyses dont disposent les mandaté·e·s, de comprendre les politiques régionales, d'en saisir et décrypter les enjeux, de se donner les moyens d'intervenir en lien avec les organisations de la CGT concernées, de construire des propositions, des revendications, de relayer des luttes.

## Le travail croisé mandaté·e·s CGT/CESER

Ces multiples champs d'intervention portent des questions d'enjeux de société. Là-dessus, nous avons notre mot CGT à dire. Pour cela, nos réflexions, nos avis s'appuient entre autres sur nos repères revendicatifs et sur la démarche CGT, d'avoir un lien régulier avec le comité régional et les organisations de la CGT.

Dans la dernière mandature, par l'intermédiaire de l'animateur du groupe CGT au CESER, Julien Ruiz, ce lien a été constant, de qualité.

La sollicitation du groupe a permis un travail collectif, croisé entre territoires et professions et ceci dans le but d'affiner les prises de position du groupe CGT. Le projet HORIZEO, les projets ferroviaires, les éco-socio-conditionnalités des aides publiques en sont des exemples.

Julien Ruiz





# La Macif de nouveau élue Marque Préférée des Français.

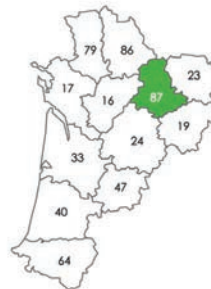
Merci à :  
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,  
Jacques, Mehdi, Tristan,  
Thibault, Valérie, Clara,  
Guillaume... et **vous!**



La Macif,  
c'est **vous.**

\*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



# LA LIGNE PARIS-ORLÉANS-LIMOGES-TOULOUSE (POLT)



**Il aura fallu près de vingt ans et l'expression du ras-le-bol de l'ensemble des acteurs et institutionnels locaux dans le hall de la gare de Limoges, en décembre 2022, pour avoir une esquisse de prise en compte de l'état d'urgence à investir massivement sur le réseau.**

**E**n effet, pour effacer la gestion calamiteuse du service public ferroviaire, les gouvernements successifs ont laissé la SNCF faire face à leur politique d'abandon de l'entretien des lignes et d'investissements pour renouveler le matériel roulant.

**Les dirigeants de la SNCF, qui ont accompagné cette volonté d'abandon, ont réduit les moyens sur le terrain pour faire les travaux de maintenance.**

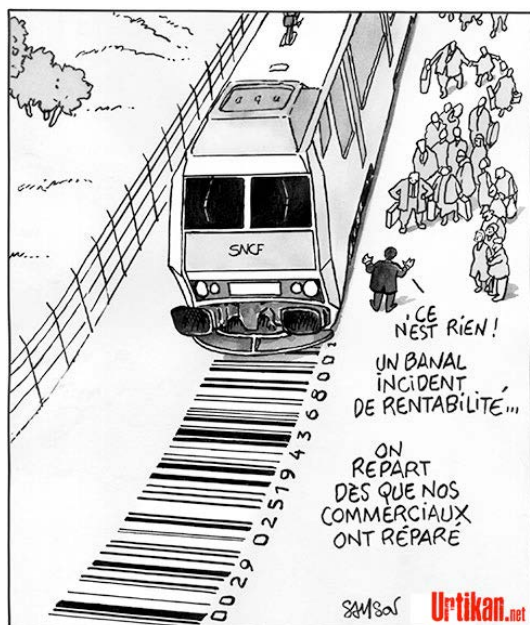
Celle-ci, doit être faite par les salarié-e-s cheminot-e-s, seul-e-s habilité-e-s au travail "sous circulation" qui ne détériore plus la desserte de nos gares.

Les cheminot-e-s sont les expert-e-s du ferroviaire, leur rôle est aussi d'organiser, de gérer les compétences, d'évaluer le patrimoine de façon à le maintenir en état et de le développer en l'améliorant, au quotidien.

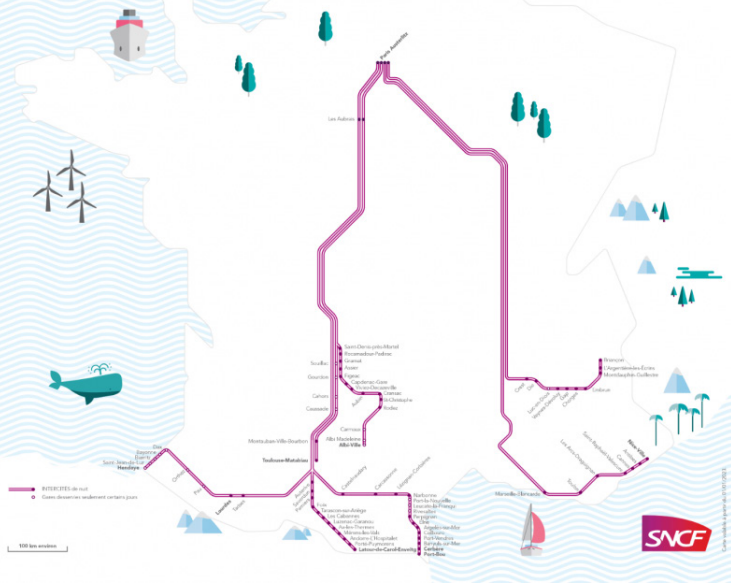
Ils-elles savent dépasser les aléas afin d'assurer un service public tourné vers l'intérêt général, fier-e-s de leurs métiers et de leurs savoir-faire. La doctrine dominante de la sous-traitance mène à une impasse. La sécurité, l'indépendance, la préservation des savoirs, afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de production, sont au cœur de notre démarche revendicative.

La suppression de 4 trains (3604, 3614, 3675, 3685) pendant 3 mois au nom de travaux sur l'axe, n'est que le dernier avatar des choix politiques désastreux fait à la place des populations des départements et régions traversés par cette ligne de vie. Par le fait de cette stratégie d'abandon, les trains Intercités ont connu sur la période 2010/2020 un effondrement de leur fréquentation de 61 % !

Au delà de ces faits, une réflexion en grand devrait se faire sur l'utilisation possible de cette ligne POLT et son amélioration comme l'a proposé la CGT depuis de nombreuses années. On ne peut plus pleurer et s'alerter à longueur de COP et ne pas prendre les choix politiques nécessaires et ambitieux.



## CARTE DES DESTINATIONS INTERCITÉS 2023 - LOT C



**Sans parler des trains de nuit** dont, là encore, le gouvernement en vante les mérites sans y mettre les moyens aujourd'hui.

La CGT Cheminots est persuadée que ces dysfonctionnements ne sont pas dus à de l'amateurisme et qu'ils répondent à une politique de dénigrement des cheminots SNCF. Tout est fait pour que cela ne fonctionne pas sous l'égide du service public. Mais tout doit être mis en état afin d'être prêt pour le calendrier d'ouverture à la concurrence fixé par le gouvernement et autres libéraux !

La CGT construit et propose bien d'autres choix de société qui rassemblent et permettent de répondre aux besoins. Lors du rassemblement en gare des Bénédictins à Limoges où plus de 250 personnes : cheminots, associations d'usager-ère-s, institutionnels et politiques locaux et nationaux étaient présent-e-s, la CGT a revendiqué :

- **Ré-internalisation des charges de travail au sein de la maison SNCF, urgence à transformer les opérations gouvernementales de communication en actes concrets pour affirmer comme le précise la convention des Trains d'Equilibre du Territoire que ces trains sont des composantes essentielles de la desserte des régions.**

- **La mise en œuvre d'un nouveau mode ferroviaire basé sur l'augmentation du trafic voyageurs et Fret, pour améliorer l'entretien du réseau et résoudre la problématique du givre par un cadencement sur l'axe qui réglerait cette problématique.**

- **La mise en œuvre d'une grille ferroviaire en adéquation avec les besoins de la population, allié à la présence de cheminot-e-s dans les gares, pour assurer un service de qualité aux usager-ère-s.**

Secteur fédéral Cheminots  
région de Limoges



# LA RÉINDUSTRIALISATION FRANÇAISE SELON MACRON : UN MIRAGE



**Par leurs différentes interventions ces derniers mois, le président de la République et Gabriel Attal considèrent que la politique de l'offre menée depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron fonctionne. Or, il n'en est rien, pire on assiste à un transfert des richesses du travail vers le capital.**

## Désindustrialisation de la France : de graves conséquences

La désindustrialisation du pays risque de produire des effets économiques, sociaux et politiques délétères :

- le secteur industriel présente des gains de productivité plus importants et concentre l'essentiel de la dépense intérieure de recherche et développement des firmes ;
- les salaires versés y sont en moyenne plus élevés ;
- les emplois industriels sont moins précaires que les emplois de services ;
- l'industrie a un effet d'entraînement important sur le reste de l'économie et, in fine, un effet multiplicateur fort sur l'emploi (et ce également au niveau local) ;
- le secteur industriel est aussi le secteur exportateur, qui conditionne l'évolution de la balance commerciale.

Alors que dans son discours du 11 mai 2023 sur la politique industrielle, le président de la République déclarait « qu'on [...] recrée de manière nette des usines » et que dans sa déclaration de politique générale du 30 janvier 2024, Gabriel Attal affirmait quant à lui que « nous avons engagé une action résolue pour la souveraineté économique avec pour la première fois le retour de l'industrie sur notre sol. » considérant ainsi que la politique de l'offre menée

depuis 2017 fonctionne puisqu'elle amorcerait la réindustrialisation de l'économie française, force est de constater qu'il n'en est rien.

Les chercheurs considèrent qu'une économie se désindustrialise lorsque la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée brute (comparée aux autres branches de l'économie) et la part de l'emploi manufacturier se réduisent.

**Or, tous les travaux menés par les économistes mettent en évidence une désindustrialisation accélérée de la France.**

Entre 1974 et 2022 on note une perte de plus de 2,2 millions d'emplois industriels

## Des créations d'emplois industriels en trompe l'œil

En s'appuyant sur les données collectées par le site de veille et d'information économique Trendeo, le gouvernement affirme qu'environ 300 créations nettes de sites industriels ont eu lieu sur le territoire national depuis 2017.

Par ailleurs, à partir des données de l'Insee, ils montrent que 100 000 emplois industriels ont été créés.



Le gouvernement voit dans ces résultats le succès de la politique de l'offre :

- les politiques d'exonérations de cotisations sociales,
- la baisse de l'impôt sur les sociétés et des impôts de production,
- la loi Pacte pour les entreprises.

Selon le gouvernement, en renforçant la compétitivité de l'économie française et en améliorant son attractivité, ces politiques auraient permis d'amorcer une relocalisation de la production manufacturière, et des emplois qui lui sont associés, sur le territoire national.

**Or, les chiffres contredisent le discours du gouvernement et même les font mentir.**

Selon les données de l'Insee, on constate bien la création d'emplois industriels entre le 3e trimestre 2017 (début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron) et le troisième trimestre 2023. Néanmoins, la production manufacturière en 2023 est inférieure de 2 % à son niveau de 2017.

**Alors que la production manufacturière augmentait de 1,1 % en moyenne par an entre 1999 et 2017, elle recule désormais de 0,2 % par an depuis le début du premier quinquennat !**

La productivité du travail a baissé. Les créations d'emplois industriels ne se sont donc pas accompagnées d'une création de richesse équivalente en contrepartie.

En d'autres termes, ces créations d'emplois sont seulement dues au fait que la même production est désormais réalisée en utilisant davantage de main d'œuvre. On produit aujourd'hui la même chose qu'en 2017 dans l'industrie manufacturière, mais on a besoin de plus de travailleuses et de travailleurs pour le faire !

Baisse de la productivité du travail : les conséquences des réformes néolibérales depuis 2017

D'après les économistes, les gains de productivité sont en moyenne plus élevés dans les économies ayant des marchés du travail régulés et coordonnés plutôt que dans celles ayant des marchés du travail dérégulés et flexibles comme c'est devenu le cas en France.

De plus, le ralentissement constaté de la croissance des salaires réels n'incite pas les entreprises à investir dans le progrès technique mais au contraire à augmenter leurs profits.

Le taux de marge des entreprises de l'industrie a fortement augmenté : il est supérieur de 11 % au premier trimestre 2023 par rapport au troisième trimestre 2017 alors que dans le même temps, la part des salaires est inférieure de 2 %.

**La hausse des profits s'est faite par un transfert de richesse du travail vers le capital.**

# DIAGORIS

## EXPERTISE

### Notre engagement et nos valeurs

Diagoris est un cabinet d'expertise comptable au service exclusif des représentants des salariés. Depuis 2009, Diagoris s'engage à défendre les intérêts des salariés dans le cadre de ses missions légales de conseil et d'accompagnement des CSE et des organisations syndicales. Cet engagement s'appuie sur des valeurs fortes de solidarité, de justice et d'égalité au service des salariés et de leurs représentants.

### Notre expertise pluridisciplinaire

Le cabinet Diagoris est implanté sur l'ensemble du territoire français et dispose d'une expertise pluridisciplinaire lui permettant de conseiller et d'accompagner les salariés et leurs représentants dans tous les domaines du dialogue social avec les directions (questions sociales, économiques, financières, stratégiques, organisationnelles, etc.) et dans tous les secteurs d'activité (énergie, transport, services, santé, etc.).

#### Les missions légales d'expertise auprès des CSE

Le cabinet Diagoris intervient principalement dans le cadre des missions légales d'expertise auprès des CSE, prévues par le code du travail :

- ◆ consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise (80% employeur/20% CSE\*)
- ◆ consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise (100%employeur)
- ◆ consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi (100%employeur)

*\* Sous certaines conditions, l'expertise peut être financée à 100% par l'employeur.*

Ces consultations sont récurrentes et nous accompagnons sur le long terme les salariés et leurs représentants pour défendre leurs intérêts auprès des directions. Nous intervenons également dans le cadre de consultations ponctuelles liées à des événements particuliers:

- ◆ consultation dans le cadre d'une opération de concentration (80% employeur/20% CSE\*)
- ◆ droit d'alerte économique (80% employeur / 20% CSE\*)
- ◆ consultation dans le cadre d'un projet de licenciements collectifs pour motif économique(80% employeur/20% CSE\*)
- ◆ consultation dans le cadre d'une offre publique d'acquisition (80% employeur/20% CSE\*)

Notre cabinet peut être mandaté pour apporter toute analyse utile aux organisations syndicales pour préparer la négociation d'un accord de performance collectif ou d'un accord relatif au contenu d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

#### Les missions d'expertise CHSCT – CSSCT

Le cabinet Diagoris accompagne aussi les salariés et leurs représentants dans le cadre des missions auprès des CHSCT et des CSSCT à travers sa filiale agréée Sésame Ergonomie:

- ◆ lorsqu'un risque grave, identifié et actuel, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement (100%employeur)
- ◆ en cas d'introduction de nouvelles technologies ou de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail (80% employeur/20% CSE\*)
- ◆ dans les entreprises d'au moins 300 salariés, en vue de préparer la négociation sur l'égalité professionnelle (80% employeur/20% CSE\*) .

#### La formation des représentants des salariés

Au-delà des missions légales d'expertise, le cabinet Diagoris accompagne les représentants des salariés à travers une offre complète de formations (économique, social, droit du travail, sécurité au travail, etc.) afin de développer les compétences utiles à leurs missions de défense des intérêts des salariés.

## DIAGORIS

ARNAUD KIEFER

*Responsable Relations Extérieures &  
Partenariats – Grand Sud*

06 37 87 67 29

arnaud.kiefer@diagoris.fr

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

DIAGORIS.FR

7 place du Pdt Thomas Wilson  
31000 TOULOUSE

Centre Regus Les Grands Hommes  
33000 BORDEAUX